

La Validation des Acquis de l'Expérience dans l'Artisanat



Intitulé du stage	Durée	Date(s)	Objectifs	Lieu	Contacts
La VAE	12 heures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Entrées et sorties permanentes Dates limites de dépôts de dossiers et de passage devant le jury (nous consulter) 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une certification (diplôme, titre,...) en valorisant son expérience professionnelle. Être artisan, conjoint d'artisan, salarié, demandeur d'emploi... Avoir au moins 3 ans d'expérience justifiable dans un domaine précis. Rédiger un dossier de preuves avec l'appui d'un accompagnateur. Passer devant un jury de validation. 	Différentes antennes de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) de la CMA de Région Nord - Pas-de-Calais	<p>Pour le Nord : Virginie LIMONIER T. 03 20 12 40 61</p> <p>Pour le Pas-de-Calais : Bérangère TLILI T. 03 21 50 90 90</p>